



A Paris le 23 Mars 2016,

LOI ELKHOMRI **Le projet de précarité pour les salariés**

Après une forte mobilisation le 9 Mars 2016, les organisations syndicales ont chacune continuées à s'exprimer, tout en diluant la force mutuelle qu'elles avaient fait entendre en s'unissant. Chacune d'elles souhaitent adopter une position différente de l'autre afin de se distinguer ou de poser une idéologie qui serait adoptée par un grand nombre de personnes.

Pourtant, il est évident que l'ensemble des salariés et des futurs travailleurs, ne souhaitent pas voir passer cette loi qui dégrade et détériore inévitablement les droits des travailleurs.

Le syndicat [REDACTED] considère que les sécurités pour les salariés sont essentielles pour construire une économie compétitive, pour créer des emplois et réduire les inégalités. La [REDACTED] a toujours travaillé sur la prévention des risques professionnels, l'amélioration de la qualité de vie au travail doit être au cœur même de toutes les discussions du code du travail.

Comme l'affirme la résolution du congrès de la [REDACTED] 2014, c'est la montée en qualité du modèle productif par l'innovation, la compétence, la sécurisation des parcours des travailleurs et la qualité de vie au travail qui est la seule voie.

Ce climat économique et politique conduit à une exaspération sociale qu'expriment les salariés dans les entreprises et les administrations : pas assez de sens donné aux nombreuses réformes, faibles engagements des employeurs dans le cadre du pacte de responsabilité et du CICE, et même parfois absence de loyauté des interlocuteurs patronaux.

A la RATP comme dans les autres entreprises, il est hors de question de faire un retour social d'un siècle, déjà en 2008, le code du travail c'est déjà vu être remaillé et transformé pour que les acteurs syndicaux s'y perdent. Quelle ironie déjà, lorsque l'on sait que ce changement l'a été le jour de la fête du travail, le 1^{er} Mai 2008 !

L'histoire de ce petit livre n'est pourtant pas si vieille, entre 1910 et 1927, premières rédactions. En 1973, une évolution de la législation l'enrichi, puis en 1989, une relance de la codification le fixera jusqu'en 2008.

Depuis, tous les salariés et travailleurs peuvent s'appuyer à minima sur ce seul rempart qui est un obstacle aux dérives que certains employeurs et grands groupes souhaitent mettre en place.

Aujourd'hui, c'est à l'initiative du gouvernement et des parlementaires que l'on tente de faire taire les sans dents du monde du travail. Pourquoi ? Pour qui ?

Auparavant, ne devrions-nous pas changer les codes civil et pénal-qui, eux, ont plus de 2 siècles d'activités (1800 pour le code civil et 1810 pour le code pénal qui se verra lifté cependant le 1^{er} Mars 1994).

Pour le syndicat [REDACTED] nous approuvons la déclaration du bureau national de la [REDACTED] du 17 Mars 2016 et nous nous satisfaisons qu'il ne donne pas un chèque en blanc au gouvernement. Nous demandons que la [REDACTED] reste mobilisée jusqu'à l'issue du débat parlementaire, nous affirmons, entre autres, que le texte de loi proposé par La Ministre du Travail Mme ELKHOMRI doit être encore amélioré sur les conditions des licenciements économiques et les accords de préservation de l'emploi.

C'est pour toutes ces raisons que le syndicat [REDACTED] s'associe symboliquement aux actions entreprises et aux préavis déposés par les organisations syndicales représentatives à la RATP. Nous ne voulons pas que l'on puisse revenir sur les accords 35h, sur le paiement du TS/TC, sur les conditions de travail, la médecine du travail etc.

Il est plus qu'important que l'ensemble des jeunes, des salariés, des emplois précaires prennent toutes les notions de ce projet de loi qui si il devait voir le jour, favoriserait un plus grand pouvoir au patronat et nous rétrograderait à l'ère de Germinal ! Privé bientôt de nos retraites, de nos droits, de nos dignités pouvons-nous encore estimer que nous n'en restons pas moins des femmes et des hommes ?

La [REDACTED] souhaite que ce message soit audible et entendu par la plupart des décideurs et porteurs de voix ainsi que par ceux qui s'expriment aux noms des salariés.

« Ne soyez pas sourds au mouvement grandissant des jeunes et des salariés. Ne sous estimez pas la main d'œuvre des entreprises qui servent à accroître les dividendes des grandes entreprises et des grands groupes.

Laissez la latitude des droits et défenses aux salariés et futurs salariés pour ne pas retourner dans un système qui serait apprécié comme une servitude ! » .

Ecoutez les messages portés le 9 Mars 2016 et prochainement du 31 Mars 2016 par les milliers réels acteurs du monde du travail !

A toutes fins utiles, nous vous laissons le soin de nous adresser vos autres idées, vos propositions et demandes d'engagement ou non sur notre boîte mail ci-dessous :

[REDACTED]

Merci de votre lecture, bonne journée à tous et à bientôt.

L'Equipe du syndicat [REDACTED]

Le 23 Mars 2016